

Artisans : votre carte professionnelle dématérialisée est disponible

Sous forme dématérialisée, elle est délivrée automatiquement et gratuitement à chaque dirigeant d'entreprise artisanale ou conjoint collaborateur inscrit au répertoire des métiers et dont l'adresse mail ou le numéro de téléphone mobile sont connus de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Plus d'information :

<https://www.cma-essonne.fr/fr/presse-et-communication/actualites.html?op=detail&ref=105&refModule=123>



**VOTRE CARTE
PROFESSIONNELLE
TOUJOURS À PORTÉE
DE MAIN**

#CMAcarte